

L'Agence de la biomédecine est mobilisée au quotidien pour permettre aux patients atteints de maladies graves du sang de recevoir leur greffe de moelle osseuse

Mis à jour le 23.04.2020

Alors que l'épidémie de COVID 19 a entraîné la fermeture des frontières et rendu complexes les liaisons aériennes, ferroviaires mais aussi routières, l'équipe de coordination du Registre national des donneurs de moelle osseuse continue d'assurer ses missions, dans l'intérêt des patients. Géré par l'Agence de la biomédecine, le registre permet notamment de faciliter la coordination des prélèvements et l'acheminement des greffons de cellules souches hématopoïétiques (fabriquées par la moelle osseuse) pour les patients pris en charge en France et à l'étranger qui sont en attente d'une greffe non apparentée.

Même si des reports de greffes, considérées comme non urgentes, ont eu lieu à l'initiative des médecins greffeurs, l'activité de greffe s'est maintenue, sur l'ensemble du territoire depuis le début de l'épidémie. **Ainsi, toutes les greffes non apparentées programmées en France durant cette période ont pu être réalisées, les greffons nécessaires ayant toujours été obtenus en temps voulu, malgré les difficultés d'acheminement rencontrées.**

—
Depuis le début du mois de mars et jusqu'à ce jour, 132 greffons de cellules souches hématopoïétiques issus de donneurs non apparentés prélevés en France ou à l'étranger (Allemagne, Pologne, Royaume Uni ou États-Unis notamment) ont pu être acheminés jusqu'à des patients pris en charge en France ou à l'étranger.

L'Agence de la biomédecine et la Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire (SFGM-TC) collaborent au quotidien pour assurer la bonne continuité des greffes pour les patients pris en charge en France. Elles ont également partagé des recommandations et établi de nouvelles procédures pour les professionnels de santé et leurs partenaires afin de s'adapter aux nouvelles organisations hospitalières et aux difficultés observées dans les transports.

Dans les circonstances actuelles, la principale difficulté réside dans le transport des greffons. L'objectif des équipes de coordination de greffe de moelle osseuse à l'Agence de la biomédecine est d'assurer la livraison des greffons sans délai, ni perte.

Dans ce but, un véritable réseau logistique a été mis en place, avec pour les transporteurs, la possibilité de recevoir un agrément de l'Agence ainsi que des documents de douanes spécifiant le caractère urgent du transport. Ceci, afin de faciliter l'acheminement des greffons en provenance de l'étranger jusqu'aux patients pris en charge en France.

De leur côté, compte tenu des délais augmentés d'acheminement des greffons, les équipes des unités de thérapie cellulaire des hôpitaux ont vu leur activité de congélation des greffons augmenter sensiblement.

L'Agence de la biomédecine tient à souligner l'importance de la solidarité entre les registres internationaux qui permet la poursuite des greffes malgré des conditions de transport dégradées, ainsi que l'engagement sans faille des donneurs de moelle osseuse en France et à travers le monde.

Enfin, l'Agence de la biomédecine salue l'implication de ses équipes et de ses partenaires dans cette période inédite et leur adresse son soutien pour les prochains prélèvements et l'acheminement des greffons.

Contacts presse

Agence Mullenlowe Paris

Amina Ennaciri - aennaciri@golin.com – 06.59.52.60.76

Agence de la biomédecine

Angélique Jarnoux & Isabelle Tréma - presse@biomedecine.fr